

Conseil municipal, 4 septembre 2009, 20 h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Hubert GRILLON, Philippe DUFOUR, Anic NANDROT, Michèle PASQUIER, Patrick DESFORGES, Carlo CIACHELLA, Denise LECORDIER, Ingrid RAHAL, Nathalie BARRAT.

Absents représentés : Henriette BOUHOUR représentée par Gilles CORNETTE

Rosemary FARLEY représentée par Michèle PASQUIER

Début de séance : 20H15

Le Conseil municipal nomme Mme Denise LECORDIER comme secrétaire de séance

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

I. Adhésion de la Communauté de Communes (CdC) au Syndicat Mixte de ramassage et de traitement des Ordures ménagères (SMIRTOM) :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la CdC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois en date du 9 juillet 2009 demandant son adhésion au SMIRTOM St Amandois. Cette demande d'adhésion doit être validée par tous les conseils municipaux des communes de la CdC. Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande d'adhésion.

II. Constitution de la commission d'appels d'offres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la composition de la commission d'appels d'offres doit être revue. La précédente délibération à ce sujet n'était pas conforme.

La commission se compose de :

- un Président qui est le Maire, soit M. Gilles CORNETTE
- un Vice-président désigné par le Maire. Monsieur le Maire désigne M. Roland FLOUZAT
- 3 titulaires élus par le Conseil Municipal :
 - o 1^{er} titulaire : Anic NANDROT
 - o 2^{ème} titulaire : Henriette BOUHOUR
 - o 3^{ème} titulaire : Carlo CIACHELLAElus à l'unanimité.
- 3 suppléants élus par le Conseil Municipal :
 - o 1^{er} suppléant : Nathalie BARRAT
 - o 2^{ème} suppléant : Ingrid RAHAL
 - o 3^{ème} suppléant : Michèle PASQUIERElus à l'unanimité.

III. Choix de l'entreprise pour un forage de reconnaissance dans le cadre de la recherche d'un nouveau captage d'eau potable :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres conduit dans le cadre d'un marché adapté pour la réalisation d'un forage de reconnaissance sur l'île Guinée, conjointement avec la commune de Jouet-sur-l'Aubois. Après étude des propositions, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité, l'entreprise VAN INGEN, mieux-disante, pour un montant de travaux de 19 133 € HT.

IV. Démission d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Mme Marie-Laure MICHALET. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

V. Remplacement du conseiller démissionnaire dans les différentes commissions :

Il y a lieu de remplacer Mme Marie-Laure MICHALET au sein des commissions et syndicats où elle siègeait. Le Conseil Municipal désigne pour la remplacer dans les commissions suivantes :

- Commission finances : Nathalie BARRAT
- Commission Tourisme et Environnement : Patrick DESFORGES, Ingrid RAHAL
- Commission du CCAS : Michèle PASQUIER
- Commission spécifique de recherche en eau : Denise LECORDIER

VI. Cotisation de la commune au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général :

Monsieur le Maire propose de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général. Ce dispositif permet de venir en aide aux habitants de la commune qui rencontrent des difficultés matérielles. La participation de la commune apporte un complément de moyens qui favorise ce soutien financier. En 2008, ce fonds a accordé 5 285 € d'aides à des habitants de Marseilles-lès-Aubigny. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer, par ménage, à hauteur de 1,98 € pour les aides au logement, 0,64 € pour les aides à l'énergie et 0,22 € pour les aides aux impayés d'eau.

VII. Achat d'un bâtiment sur la commune :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets connexes à la Loire à vélo. L'acquisition immobilière de l'ancienne boulangerie s'avèrerait nécessaire pour réaliser une desserte piétonne et à vélo entre la rue de Loire et le quai Auguste Mahaut. Monsieur le Maire a fait procéder à l'évaluation du bien par le service des Domaines. Il propose au Conseil Municipal de faire une offre au vendeur sur la base de cette évaluation de 40 000 €. Le Conseil Municipal accepte, par 10 voix pour et 3 abstentions, et charge Monsieur le Maire et ses adjoints de mener à bien cette opération.

VIII. Financement des projets connexes à la « Loire à vélo » :

Ces projets, nécessaires à la réussite de cette véloroute, ont fait l'objet d'une étude par les cabinets ABWw et Atelier Passages. Les projets envisagés peuvent bénéficier de subventions en DGE (Dotation Globale d'Équipements) et CPER (Contrat de Projets État-Région). Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et ses adjoints de constituer et déposer ces dossiers de demande de subvention.

IX. Achat de matériel pour la base de canoës :

Des crédits sont encore disponibles dans le cadre du Contrat de Pays pour financer des investissements concernant notre base de location de canoës. Les subventions sont de 40%. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de bateaux, de gilets, et de divers matériels ainsi que de vélos pour renforcer notre base pour 2010. L'investissement projeté serait de 12 610,87 € HT. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire et ses adjoints de constituer et déposer ces dossiers de demande de subvention.

X. Vente de têtes de chênes dans les bois communaux :

Mandaté par la Commune, l'ONF (Office National des Forêts) a encadré la coupe de bois dans les parcelles 6 et 7 des bois communaux. Les habitants de Marseilles-lès-Aubigny peuvent demander à couper les têtes de chêne de ces parcelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la date limite de réception des candidatures pour cette coupe au 2 octobre inclus (inscription en Mairie). Il fixe, à l'unanimité, le prix de vente des têtes de chênes à 5 € le stère

XI. Enveloppe Prêt à Poster (PAP) :

Monsieur le Maire présente le projet d'enveloppe Prêt à Poster (PAP) qui pourrait être éditée par la Poste. Le Conseil Municipal accepte le projet à l'unanimité.

XII. Questions diverses :

- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la délibération du Comité Syndical du JOCOMACUTO, demandant sa dissolution. La compétence ordures ménagères est désormais exercée par la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.
- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de frais de déplacements et de restauration à une employée qui a suivi des formations et passé un examen, pour un montant de 254,50 €. Il accepte, à l'unanimité, le remboursement de frais de déplacement à M. François Beaudouin, conférencier au cours de l'exposition d'été, pour un montant de 84 € (44 € de carburant et 40 € de péage d'autoroute).
- Suite à proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour le règlement de remboursements de frais annexes tels que frais de déplacements, restauration, hébergements ainsi que des frais de prestations et d'interventions de personnes physiques ou morales appelées à intervenir lors de manifestations diverses organisées par la municipalité.
- Le Conseil Municipal fixe la date du 19 septembre, à 9h30, pour une réunion du groupe de travail concernant le diagnostic communal des conditions d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics aux personnes handicapées. Il fixe également la date du 30 septembre à 18h30 pour une réunion de la commission bulletin municipal.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les premiers résultats de la consultation menée en prévision du recrutement d'un cabinet pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers d'administrés présentant leurs remerciements à la commune pour l'octroi des colis aux personnes âgées et de courriers de remerciements d'associations pour l'octroi de subventions. Il informe le Conseil Municipal du don de 150 € effectué par une famille au CCAS. Le Conseil Municipal remercie ces généreux donateurs.
- Le Conseil Municipal charge M. Carlo CIACHELLA d'étudier la possibilité d'acquérir un défibrillateur à destination du public.
-

Clôture de la séance à 0H30.